
Evolution des vins IGP "Sable de Camargue" [CP]

Le Comité national de l'INAO compétent pour les IGP viticoles, qui s'est tenu ce jeudi 1er avril, a donné un avis favorable à l'ouverture d'une période nationale d'opposition (PNO) pour l'abrogation de l'IGP « Sable de Camargue » sans donner son feu vert à la transmission aux services de la Commission européenne du dossier de demande d'abrogation de l'IGP.

Cette PNO d'une durée de deux mois va donc être prochainement ouverte, en même temps que celle décidée par le Comité National compétent pour les AOP viticoles suite à son avis favorable à la demande d'évolution de l'IGP « Sable de Camargue » vers une AOP.

Cette période va permettre aux porteurs du projet de dialoguer avec les producteurs de la dénomination géographique complémentaire (DGC) « Terre de Camargue » de l'IGP « Pays des Bouches du Rhône ».

« J'espère que cette période d'échange va permettre de dégager une solution partagée entre toutes les parties au dossier, de nature à apaiser les inquiétudes, notamment sur les questions que soulève aujourd'hui le partage du nom « Camargue » avec la perspective de ce passage en AOP de l'IGP « Sable de Camargue »

Éric Paul, président du Comité national des Indications Géographiques Protégées relatives aux vins et aux cidres

Source URL: <https://www.inao.gouv.fr/cp-evolution-vins-igp-sable-de-camargue>

List of links present in page

1. <https://www.inao.gouv.fr/actualites/viticulture>